

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1629 ET 1631**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 16 décembre 2020, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1629 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1537 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux** ».
- Règlement numéro 1631 intitulé : « **Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2021** ».

Le règlement numéro 1629 entre en vigueur le jour de sa publication et le règlement numéro 1631 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca).

Ville de Bécancour, le 23 décembre 2020.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville